

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 822

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:

Au deuxième alinéa de l'article 100-1 du code du sport, après les mots : « qu'à », sont insérés les mots : « la laïcité et à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inscrire le principe de laïcité dans les objectifs généraux du code du sport.